



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

15 avril 2019

À cette séance extraordinaire dûment convoquée par un avis écrit remis à tous les membres du conseil, tenue au Centre Municipal le 15 avril 2019, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et une trentaine de contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-trois (19h33). M Jean-François Nadeau est absent.

Adoption premier projet règlement modifiant le règlement de zonage 328-08 concernant l'ajout d'un nouvel usage production du cannabis

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de modification du règlement de zonage et l'avis de motion donnée à la séance du 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT la vérification dudit projet par le service d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT que des membres du conseil ont demandé des informations supplémentaires avant d'adopter un premier projet soumis à la procédure de consultation publique;

CONSIDÉRANT les discussions tenues séance tenante :

Il est proposé par Pascal Laverdière, Réjean Deblois et Michel Duval sous division de Clermont Maranda, Danielle Roy et Rabia Louchini

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement pour autoriser l'usage de produits du cannabis sans modifications, et fixe la date de la consultation publique au 2 mai 2019 à 19h00.

Un avis public sera publié dans le prochain Info-Dinois à cette fin.

Cette résolution est nulle et rejeté n'ayant pas reçu la majorité du vote.

76-19

Adoption premier projet règlement modifiant le règlement de zonage 328-08 concernant l'ajout d'un nouvel usage production de cannabis

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de modification du règlement de zonage et l'avis de motion donnée à la séance du 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT la vérification dudit projet par le service d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT que des membres du conseil ont demandé des informations supplémentaires avant d'adopter un premier projet soumis à la procédure de consultation publique;

CONSIDÉRANT les discussions tenues séance tenante :

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlements pour autoriser l'usage de produits du cannabis avec la modification suivante : ⁸⁰ retrait des zones I-1 et I-3. Le conseil municipal fixe la date de la consultation publique au 2 mai 2019 à 19h00.

Un avis public sera publié dans le prochain Info-Dinois ainsi que sur facebook, site web et babillard de la municipalité à cette fin.

Un projet d'entente sur les conditions d'usage avec le promoteur sera préparé par le directeur général secrétaire-trésorier pour discussion à la prochaine séance de travail.



N° de 777-119
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

15 avril 2019

Autorisation cautionnement par intermédiaire développement Roy secteur rue des Roseaux

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec le représentant du promoteur depuis l'an dernier;
CONSIDÉRANT qu'il est plus facile pour lui de fournir les cautionnements requis par l'intermédiaire d'un entrepreneur général;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à recevoir par l'entrepreneur général responsable de l'exécution des travaux du développement Roy secteur rue des Roseaux les cautionnements requis pour la réalisation des travaux.

78-19

Autorisation frais de service professionnelle

CONSIDÉRANT l'avis reçu de SNC Lavalin pour les frais de service professionnel relatifs au développement Roy;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à payer les services professionnels de SNC Lavalin selon l'estimé reçu pour le développement Roy.
Le tout sera financé par le règlement d'emprunt prévu à cette fin.

79-19

Réfection du terrain de balle

CONSIDÉRANT la résolution 35-19;
CONSIDÉRANT les commentaires reçus;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement
QUE le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire trésorier à faire réaliser les devis définitifs et les appels d'offres requis pour la réfection du terrain de balle selon un budget de 225 000 \$ + taxes

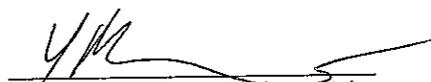
80-19

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée. Il est vingt-deux heure dix (22h10).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval, Maire


Yvon Marcoux, Dir. gén. & sec.-trés